

Décision n°2024-01

REMORQUAGE ET REPARATION

DE LA BENNE A ORDURE MENAGERE - CW-481-VE

Vu la délibération n°2020/07/30 en date du 29 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président pour « *Prendre toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget, si leur montant est inférieur au seuil de : 12 000€ HT* »

Considérant les besoins du véhicule CW-481-VE, pour la collecte des déchets ménagers,

Monsieur Le Président,

- **Décide** de faire remorquer et réparer la benne à ordures CW-481-VE, pour les besoins du service CTDMA, suite à la casse du moyeu arrière gauche du véhicule. Le garage Scania a fait le remorquage et les réparations pour la somme de 8 220,79 € HT soit 9 864,65 € T.T.C.

Fait à Saint-Dizier-Masbaraud, le 16/01/2024

Le Président
Sylvain GAUDY

